

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Contrat de développement 2022-2024 entre la Ville et le département des Hauts-de-Seine - approbation de l'avenant n° 2

Séance du 25 septembre 2024

Convocation du 19 septembre 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-neuf septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

Mme Sabine Ngo Mahob par Mme Nadine Lacroix,
M. Konstantin Schallmoser par Mme Isabelle Drancy,
M. Xavier Tamby par M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 25 septembre 2024

**OBJET : Contrat de développement 2022-2024 entre la Ville et le département des Hauts-de-Seine -
approbation de l'avenant n° 2**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 16 décembre 2011 approuvant le principe de la mise en œuvre du contrat de développement avec les communes qui souhaitent y souscrire,

Vu sa délibération du 19 mai 2022 approuvant le contrat de développement entre le département des Hauts-de-Seine et la ville de Sceaux, pour la période 2022-2024, destiné à financer les opérations d'investissement ainsi que des actions de fonctionnement et autorisant le maire à le signer,

Vu sa délibération du 27 juin 2024 approuvant l'avenant n° 1 au CDDV ayant pour objet de redéployer les subventions d'investissement entre les projets inclus dans le contrat de développement 2022-2024,

Vu la délibération du 5 juillet 2024 prise par le département des Hauts-de-Seine pour adopter l'avenant n°2 au CDDV ayant pour objet de financer la politique de la ville à Sceaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°2 au contrat de développement 2022-2024 entre le département des Hauts-de-Seine et la ville de Sceaux, pour compléter les subventions de fonctionnement comme suit :

Libellé de la thématique	Montant de la subvention attribuée
Politique de la ville au titre de l'année 2024 (en valeur majorée de l'inflation au titre de l'année 2024)	6 107 €

AUTORISE le maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

le secrétaire de séance

